

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et dép. limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN ..... 3 fr.	ANNONCES: LA LIGNE ..... 20 c.	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

4 août — Levée du blocus sur les côtes de Siam.

— Terrible explosion de 16,000 kilos de poudre à la poudrerie nationale de Pont de-Buis (Finistère) Cinq ouvriers sont blessés mortellement.

5 août — Ouverture des débats devant la Cour d'assises de la Seine, du procès Ducret-Norton, dit des faux documents.

A trois heures du matin, la Cour rend son verdict, condamnant Norton à trois ans de prison et 100 fr. d'amende et Ducret à un an de prison et 100 fr. d'amende.

6 août — Une famille du hameau de Elleville, près de Mantès, (Seine-et-Oise) se donne la mort, dans le but d'éviter les conséquences d'une plainte en diffamation portée contre elle, par un voisin.

7 août — Une brochure publiée par un ancien agent de la sûreté, M. Dupes. sous ce titre: « Les négociations du gouvernement avec Arlon » excite une certaine émotion dans la Presse parisienne.

8 août — Divers incidents survenus dans l'administration de l'exposition de Chicago, mettent le commissaire général de la section française dans l'obligation de déclarer la section française hors concours.

9 août — Le président des Etats-Unis, signale dans son message une crise financière très redoutable pour la richesse et la prospérité de la nation.

10 août — Un incendie considérable réduit en cendres deux immeubles importants et toutes les baraques du champ de foire de Royan. Les pertes sont évaluées à 500,000 francs.

— Départ du paquebot le *Liban*, ayant à son bord le général Dodds, embarqué de nouveau pour le Dahomey.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

— Nous avons le regret d'apprendre le prochain départ de M. Thuret, sous-chef de la Fanfare, nommé ces jours derniers au poste de Gardes-Champêtre de la commune de Moussy-le-Vieux.

M. Thuret, depuis quelques années qu'il exerçait ses modestes fonctions, n'a cessé, en toute saison, de tenir ses cours du soir et d'y faire preuve du zèle le plus actif aussi bien que du plus grand dévouement.

Nous souhaitons qu'il se trouve dans cette Société un membre assez expérimenté et dévoué, pour y con-

finuer l'instruction musicale qu'y don-  
nait gratuitement M. Thuret

— La compagnie des Sapeurs-  
Pompiers a organisé un tir au fusil  
qui aura lieu aujourd'hui, 13 août, à  
une heure.

8 prix d'argent, offerts par MM.  
Hémar, maire, et Moreau, adjoint,  
seront les récompenses attribuées aux  
meilleurs tireurs.

— La fête patronale de Dammarin  
qui est fixée aux 19, 20, 21 et 27 août,  
offre cette année, comme nous l'avons  
annoncé, quelques variantes qu'il est  
utile de signaler. Voici, du reste, le  
programme de cette fête :

Le Samedi à 9 heures, Retraite aux  
Flambeaux par la Fanfare. — Le Diman-  
che à 4 heures, Jeu de Ciseaux, pour les  
jeunes filles. De 4 à 5 heures, Concert par  
la Fanfare. Le soir, Illumination des pro-  
menades du château et Grand Bal. — Le  
Lundi, Continuation de la Fête. A 3 heu-  
res, Bal d'Enfants. A 4 heures, Jeux publics  
pour les jeunes gens, Mat de Beaupré,  
Course en sacs. Le soir à 9 heures, Feu  
d'Artifice, embrasement général des pro-  
menades. Tir à l'Arc (1<sup>re</sup> Compagnie) 8  
prix de 40 fr. — Le Dimanche suivant con-  
tinuation de la fête.

— Nos lecteurs se souviennent de  
l'arrestation, il y a quelques mois, du  
nommé Edouard Laboulbène, né à  
Paris en 1871, qui avait déserté, au  
mois de mars dernier, le 54<sup>e</sup> régiment  
d'infanterie à Beauvais, où il avait été  
incorporé.

Il commît alors une série d'escro-  
queries pour lesquelles il fut recher-  
ché par différents parquets.

Laboulbène, qui attribue ses actes à  
des attaques d'hystérie que les méde-  
cins militaires affirment dans leurs  
rapports n'avoir jamais constaté chez  
lui, vint dans l'arrondissement de  
Meaux.

A Dammarin, il persuada à M. l'abbé  
Congy, qu'il était en congé de conva-  
lescence. Il fit croire aussi qu'il était  
le neveu du docteur Laboulbène, mé-  
decin en chef de l'hôpital de la Cha-  
rité à Paris, (ce dernier a affirmé le  
contraire, bien que le prévenu persis-  
te dans sa première déclaration) et  
ajouta qu'il avait dépensé follement  
une partie de la somme que ses pa-  
rents lui avaient remise et qu'il se  
se trouvait dans l'impossibilité de  
payer sa pension chez M. Aubry, mar-  
chand de vins. Il escroqua ainsi une  
somme de 8 fr. au prêtre et il dispa-  
rut sans s'acquitter envers le restau-  
rateur, qui écrivit aussitôt à la Place  
où il sut que Laboulbène était déserteur.

Ce jeune homme qui a, dès le but,  
sollicité la remise de son affaire pour  
s'entendre avec un avocat, a en outre  
commis d'autres escroqueries au pré-  
judice de différents curés qui ont été  
cités.

Laboulbène a comparu de nouveau  
devant le tribunal correctionnel, mer-  
credi dernier et, après une brillante  
plaidoirie de l'avocat chargé de sa  
cause, l'inculpé se voit infliger 2 mois  
de prison.

Laboulbène va être appelé mainte-  
nant devant le Conseil de guerre,  
pour désertion à l'intérieur.

— Trois braconniers nommés Nayé  
Charles, 36 ans, Fruyt Pierre, 31 ans,  
et Pierre Julien, 43 ans, demeurant  
tous trois à Bondy, viennent également  
d'être poursuivis pour chasse sans per-  
mis, dans la nuit du 16 juillet dernier,  
sur le territoire de Dammarin.

Fruyt, qui est un sujet belge, est en  
outre inculpé d'infraction à un arrêté  
d'expulsion et de détention de collets  
à son domicile.

Tous ces faits réunis lui valent 6 mois  
de prison.

Philippe reçoit pour sa part 2 mois  
et 200 fr., et Nayé 45 jours et 50 fr.

(Indépendant)

#### SAINT-MARD

##### Un scandale à Saint-Mard

Sous ce titre, le *Briard* du mardi  
8 août, publie sous la signature de M.  
Danche, conseiller municipal et délé-  
gué cantonal, une lettre qui, dans des  
termes très vifs, reproche à M. Sainte-  
Beuve, maire de St-Mard, d'avoir  
manqué aux devoirs de politesse et de  
courtoisie que ses fonctions lui impo-  
saient à l'égard de l'honorable con-  
seiller général du canton de Dammar-  
tin, lors de la distribution des prix de  
l'école communale de St-Mard.

En raison de la gravité des faits et  
du manque de renseignements sur la  
façon dont les choses se sont passées,  
nous nous trouvons dans l'impossibi-  
lité de donner la moindre appréciation  
sur cet incident regrettable.

— On lit dans l'*Indépendant*:

Le nommé Pourrat Louis-Antoine,  
âge de 42 ans, né à Montfermeil, pour-  
suivi pour colportage de gibier et sur-  
pris, le 22 juillet, par le garde cham-  
pêtre de Saint-Mard, vient de compa-  
raître devant le tribunal correctionnel  
de Meaux.

Pour sa 7<sup>e</sup> condamnation, il fera 4  
mois de prison et paiera 400 francs  
d'amende.

#### NANTOUILLET.

La moisson terminée, deux individus  
Hanton Désiré, sujet belge, et Loquette  
Ferdinand, qui avaient travaillé pour le  
compte de M. Gosse, cultivateur, allè-  
rent boire ensemble dans une auberge

Hanton quitta bientôt son camarade  
pour aller se faire raser et, pendant ce

temps, celui-ci se rendit chez M. Gosse  
et fit régler en communauté son compte  
et celui de Hanton qui avait à tou-  
cher une somme de 45 fr. Puis il dis-  
parut sans qu'on put le retrouver.

Hanton a appris par son ancien patron  
l'escroquerie dont il a été victime.

(Publicateur)

#### SAINT-SOUPPLETS

On lit dans le *Publicateur* :

Deux belges nommés Van Der Cruys-  
se Charles et Van Hoorde Edouard  
viennent d'être écroués à la prison de  
Meaux en raison des faits suivants :

Dans la soirée de Mercredi dernier,  
tous entraient chez M. Minot horloger.  
Ils furent reçus par la femme de ce  
dernier qui était absent.

Un des belges, Van Hoorde réclama  
une montre qu'il avait donnée à répar-  
rer, pendant que son compatriote fit  
main-basse sur la montre personnelle de  
M. Minot, accrochée à un clou dans la  
boutique.

Mme Minot avait bien remarqué le  
mouvement du belge. Elle l'accusa de  
suite de vol, mais il répondit qu'il était  
venu pour acheter et non pour voler. Les  
deux compagnons s'éloignèrent.

Dès qu'il fut de retour, M. Minot eut  
connaissance du fait; il prévint la gen-  
darmerie qui découvrit les belges atta-  
blés dans une auberge.

Van Der Cruysse, qui protestait un  
peu trop énergiquement, fut fouillé et,  
dans un de ses souliers, les gendarmes  
trouvèrent la montre de M. Minot.  
Elle était d'une valeur de 25 francs.

Van Hoorde sera poursuivi pour  
complicité.

#### SILLY-LE-LONG.

Le 31 juillet 1893, vers 10 heures du  
matin, un accident qui pouvait être très  
grave est arrivé au sieur Pivard, cou-



Société d'Histoire et  
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 00000 096867

treur-zingueur chez M. Drugeon, entrepreneur. Ce malheureux est tombé d'une hauteur de 11 mètres, en réparant la couverture d'un bâtiment dans la ferme de M. Vigneux cultivateur, et, dans sa chute, il s'est cassé une côte et fortement contusionné à la tête, ce qui l'oblige à interrompre son travail au moins pendant 15 jours.

M. Pivard est heureusement assuré sur les accidents à la C<sup>ie</sup> le *Soleil*, qui lui rembourse la moitié de ses journées

(*Écho du Valois*)

#### MORTEFONTAINE

On écrit de cette commune au *Journal de Senlis* :

Monsieur le Rédacteur,

Permettez à un artiste en villégiature à Mortefontaine de vous signaler un acte de vandalisme qui est en train de se commettre dans cette commune.

Peu de Senlisiens peut-être connaissent de visu un vieux monument qui se trouve tout aux confins de votre arrondissement et qui, cependant, ne manque pas d'intérêt. Je veux parler des restes du vieux château de Montmélian.

Ces restes se composent d'un bâtiment rectangulaire de vingt mètres de façade sur dix mètres de profondeur; trois côtés de ces vieux murs en grès de deux mètres d'épaisseur subsistent encore et montrent à l'intérieur un sous-sol et deux étages. L'étage inférieur était éclairé par de hautes fenêtres en plein cintre sans ornements; celles de l'étage supérieur, aussi en plein cintre, inscrivent à leur sommet deux ogives étroites. On voit dans l'intérieur les restes d'une vaste cheminée du XV<sup>e</sup> siècle, mais la construction est certainement très antérieure et je ne serais pas étonné qu'on put en reporter la date jusqu'aux dernières années du XIII<sup>e</sup> siècle.

Dans tous les cas, ces ruines imposantes du haut desquelles la vue s'étend des forêts de Compiègne et de Villers-Cotterêts jusqu'aux bois de Marly et de Louveciennes, et de Hermes en Beauvaisis à la vallée de la Marne, mériteraient d'être respectées.

Il n'en est rien cependant, et si l'on n'y

met bon ordre, elles seront détruites à bref délai.

Au cours d'une visite que je viens de faire ces jours-ci, j'ai constaté, en effet qu'un extracteur de meulière pour les chemins est en train de miner le mur du côté sud, pour en jeter, avec plus de facilité, la pierre. Déjà un énorme trou béant laisse voir une partie des fondations et, si le travail est poursuivi pendant quelque temps, ces vieilles murailles ne seront bientôt plus qu'un amas de cailloux. à la grande joie des casseurs de pierres.

Je ne sais à qui appartiennent les ruines de Montmélian. Suivant les uns, c'est la commune de Mortefontaine qui en est propriétaire; suivant les autres, c'est Mme Corbin.

Quel que soit le propriétaire, je suis persuadé qu'il ignore ce qui se passe. Ne lui je prends la liberté de lui signaler cet acte de vandalisme par l'intermédiaire de votre journal.

Le Comité d'archéologie de Senlis, qui, m'a-t-on dit, s'occupe avec beaucoup de sollicitude de tous les monuments de sa circonscription, ne voudrait pas non plus, sans doute, laisser s'achever cette destruction sans s'y opposer dans la mesure de ses moyens.

C'est dans cette espérance que je vous adresse cette lettre, vous priant d'agréer, Monsieur, etc. X...

Nous comprenons les craintes légitimes de l'honorable correspondant de notre confrère, et, bien que comme lui, nous attachions une valeur historique incontestable à ce vieux vestige du passé, nous croyons avoir remarqué d'après l'état des lieux, que les terrassiers s'efforcent de ne pas trop approcher la construction.

Il serait utile que, profitant de cette circonstance, une personne du voisinage voulut bien suivre ces fouilles afin de tenir la Société d'archéologie de Senlis au courant des découvertes qu'elles pourraient amener, touchant la topographie de l'ancien château de Montmélian.

Notre feuille s'intéressant à tout ce qui concerne Montmélian recevrait

avec empressement les communications qui pourraient lui être faites à propos des fouilles en question.

VILLEROY.

On lit dans le *Publicateur* :

Un moissonneur, nommé François Isidore, a été dévalisé par un individu dont il ne connaît pas le nom, qui travaillait avec lui pour le compte de M. Dubourg, cultivateur.

François passa la nuit du 30 au 31 juillet dans une auberge. L'individu coucha dans la même chambre. A son réveil, le premier constata le départ du second qui s'était emparé d'une somme de 80 fr. contenue dans un porte-monnaie, placé dans une poche de pantalon.

Plainte a été déposée, mais les recherches sont restées infructueuses.

FONTAINE-LES-CORNUS

Le 5 août, le nommé Julien sortit du débit Legendre avec un sieur Jeuné, bûcheron. Tous deux pris de boisson allèrent s'asseoir sur le bord de la rivière auprès du sieur Lacloche. Un moment après Julien pria son camarade d'aller chercher pour 50 centimes d'eau-de-vie et comme ce dernier déclara n'avoir pas d'argent, il lui dit de prendre ce qu'il fallait dans un mouchoir de poche contenant 17 fr. 50. Jeuné retira le mouchoir du trop confiant ami et après l'avoir déplié il affirma qu'il ne contenait pas d'argent, mais le magot avait été habilement escamoté et le voleur ne tarda pas à disparaître. Julien porta plainte, puis il alla avec Lacloche retrouver Jeuné dans le bois où il travaillait et le ramena devant M. l'adjoint Frénot.

Le malfaiteur qui a déjà subi plusieurs condamnations, a été mis en arrestation.

(*Journal de Senlis*)

MONTAGNY-SAINTE-FÉLICITÉ

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Un nommé Besançon, sans domicile fixe, occupé depuis quelque temps dans les environs, est un individu plus gênant que gêné et dont les procédés sont fort peu délicats. Profitant de l'absence du sieur Thomas qui s'était retiré malade chez ses parents habitant à 300 mètres de chez lui, Besançon força les barreaux en fer d'une fenêtre, veuve d'un carreau, pénétra dans la pièce, s'affubla d'effets militaires et parcourut ensuite le pays dans cet accoutrement. Il rentra ensuite de nouveau dans le logis de Thomas et se coucha avec la conscience du devoir accompli dans le lit du propriétaire.

Informé de ces faits, Thomas envoya sa mère visiter son logement. Celle-ci trouva l'intrus couché, et sortit aussitôt effrayé en appelant les voisins. Besançon n'attendit pas leur arrivée; il s'échappa sans toutefois rien emporter.

Il fut trouvé à quelques centaines de mètres du pays dans une pièce de hêtraves où il était blotti.

Pour excuser sa conduite, il prétendit avoir été poussé par la boisson et le désir de coucher pour une fois dans un bon lit.

Cet étrange malfaiteur a été arrêté.

GESVRES-LE-CHAPITRE.

Pendant la nuit du 4 au 5 août, des individus, restés inconnus, se sont introduits dans un clapier renfermant 13 lapins qu'ils ont tués au moyen d'un couteau et jetés non loin de la cabane.

Ces lapins appartenaient à M. Pierre Simelon, manouvrier.

(*Le Publicateur*)

Une Tempête....

La Petite Gazette de dimanche der-

nier publiait le fait divers suivant :

« Mercredi dernier, un accident de voiture a failli avoir des conséquences assez graves pour un de nos fonctionnaires dammartinois M. C.... qui, en revenant de Meaux, fut projeté à terre, en traversant le village d'Oissery, où quelques pavés malencontreusement placés imprimèrent à sa voiture une violente secousse. M. le curé d'Oissery se trouvant près du lieu de l'accident, s'empressa de donner ses soins au blessé qui avait la figure fortement contusionnée. »

« L'état du blessé n'inspire, heureusement aucune inquiétude ».

Rodrigue, qui l'eut cru ?...

Chimène qui l'eut dit ?...

Et vous, lecteurs, vous êtes vous douté, un seul instant, en le lisant, que ce chétif entrefilet renfermait tous les éléments d'un orage formidable qui a failli éclater sur notre tête, après avoir fait irruption dimanche, dans nos bureaux, sous les traits légèrement défigurés, de M. Chéret, huissier du canton de Dammartin, qui, l'air courroucé et sous l'influence d'une violente colère, se mit tout à coup à brandir les poings, à la façon d'un Jupiter tonnant, s'efforçant de faire jaillir de ses orbites, des éclairs fulminants, qui furent bientôt suivis d'un torrent d'injures et de menaces les plus grossières.

M. Chéret qui prend toujours un si vif plaisir à exercer sa verve humoristique sur le bon public, a, paraît-il, l'épiderme d'une rare sensibilité lorsqu'il s'agit de sa personne, et sa gr...ande colère, auprès de laquelle celle du père Duchêne n'est qu'une anodine boutade, vient de ce que, pour qui sait lire entre les lignes, nous dit M. Chéret, qui paraît exceller dans cet art, « notre récit n'est qu'un

tissu d'insinuations malveillantes destinées à nuire à un *Officier ministériel*. »

Si l'histoire nous a transmis les noms de certains *Ministres* qui furent renversés de leur siège pour avoir failli à leur devoir, il ne s'ensuit pas, croyons-nous, qu'un *Officier Ministériel* doive être atteint dans sa dignité pour avoir été renversé accidentellement de sa voiture.

A part la différence, qu'au dire de M. Chéret, nous ne savons pas établir entre un Fonctionnaire et un Officier ministériel, il y a, dans notre récit, un passage. . . . . *d'où vient tout le mal*: c'est que nous disons que « quelques pavés malencontreusement placés imprimèrent à sa voiture une violente secousse, » alors qu'il est avéré que c'est en sautant de sa voiture pendant qu'elle était lancée au galop, que M. Chéret est tombé malencontreusement sur les pavés, d'où il a été relevé pour recevoir les soins pressés de M. le curé d'Oissery.

Nous nous permettrons, en terminant, de faire remarquer à M. Chéret qu'il joue avec une désinvolture désopilante le rôle de victime, et que pour se rendre à la fois plus intéressant et plus redoutable, il fait miroiter avec l'habileté d'un patricien le glaive de la justice.

Ces moyens d'intimidation sont tout simplement comiques !...

E. Lemarié

#### CHEMIN DE FER DE MEAUX A DAMMARTIN

Au cours de la récente session du conseil d'arrondissement, acte a été donné de la prise en considération, par le Conseil général, du vœu concernant l'établissement d'une ligne ferrée de

Meaux à Dammartin, il est ajouté que les études relatives au projet viennent d'être terminées.

— Nous apprenons avec satisfaction que notre honorable conseiller général M. J. Moquet vient d'adresser à tous les maires du canton de Dammartin une invitation à la réunion qui se tiendra Lundi prochain 14 courant, à 3 heures, à l'Hotel du chemin de fer.

Les deux questions qui seront mises à l'ordre du jour au cours de cette séance sont : 1° La question du chemin de fer à créer pour le canton de Dammartin.

2° Les réformes à apporter au service postal.

M. l'ingénieur de l'arrondissement de Meaux assistera à cette réunion et fournira toutes les explications nécessaires.

#### FAITS DIVERS

##### ELECTIONS LÉGISLATIVES

Ainsi que nous le faisons prévoir dans notre dernier numéro, l'arrondissement de Meaux se trouve à la tête de trois candidats à la députation, savoir : M. Derveloy, conseiller général du canton de Claye ; M. Prévot, député sortant, et M. le comte Renaud de Moustier, conseiller général du canton de Crécy.

##### POUR UN SINGE

Il vient de se passer à Saint-Mandé une bien bonne histoire.

Un musicien ambulancier, coiffé d'un vieux claque de général, sur lequel était juché un petit singe, parcourait les rues.

Au moment où l'artiste passait rue Chaussée de l'étang, devant la demeure des époux L... le singe s'échappa de son juchoir emportant le claque de

son maître et, grimant à un arbre voisin des maisons, pénétra dans l'appartement des époux L... dont la porte était demeurée ouverte.

Le musicien chercha l'animal sur l'arbre, mais ne le trouva pas, et dut se retirer sans lui.

Dans la soirée, quand les époux L... rentrèrent dans leur chambre à coucher le premier objet qui frappa la vue de M. L... fut le chapeau de général déposé sur la table de nuit par la malicieuse bête.

Comme ce mari est fort jaloux, il pensa aussitôt qu'un officier s'était introduit dans son logis, en son absence, croyant y trouver Mme L... seule, et qu'il avait déguerpé en oubliant son claque.

Sans demander une explication, le mari furieux tomba à bras raccourcis sur sa femme stupéfaite et lui administra une correction magistrale.

Soudain, un bruit insolite se produisit dans un placard. Plus de doute ! pensa le mari, l'amant n'a pas eu le temps de fuir ; il est là.

— Sortez ! monsieur, cria-t-il, en ouvrant la porte du placard.

A cette invite, un être, sauta brusquement dans la chambre. C'était le singe du musicien.

M. L... sollicita son pardon ; mais madame, furieuse, s'est montré inexorable et a juré de demander le divorce.

##### UN MONSTRE

L'autre jour, une femme recueillie à la Maternité, à Saint-Gill, a mis au monde un enfant mort-né qui était un véritable monstre.

Cet enfant avait un œil au milieu du front, et à la place du nez une sorte de trompe longue de trois centimètres.



# L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER  
à DAMMARTIN, (S.-&-M)  
81, Grande Rue, 81

Montres en or et argent — Pendules  
Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et réar-  
genture.

Pièces de précision — Remontage  
de pendules à l'année.

*Réparations garanties*

**PRIX MODÉRÉS**

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

**Achat d'Or et d'Argent**

*On peut aussi s'adresser à Saint-Mard chez  
Madame Veuve Ethis*

Imprimerie E. LEMARIÉ à Dammartin

**Chasse de 1893**

Cartes — Règlements — Affiches — Car-  
nets à souches — Têtes de lettres pour so-  
ciétés de chasse, etc.

Manuel théorique et pratique, destiné aux  
chasseurs, agriculteurs, magistrats, etc.

**DOMMAGES AUX CHAMPS**

*Dégâts des lapins*

par VALADON et ZURCHER

1 Volume In 12..... 3 fr. 50

**A LOUER** pour le  
1<sup>er</sup> Octobre

**LOGEMENT** avec JARDIN,  
à SAINT-MARD.

*S'adresser au bureau du Journal.*

**Gazette Anecdotique**

*Littéraire, Historique, Bibliographie et Mondaine*  
fondée en 1875

par G. D'HEYLLI et D. FOUAUST

UN AN : 12 FRANCS

*On s'abonne dans tous les bureaux de Poste*  
3 Rue des Beaux-Arts, Paris

**A VENDRE**  
**JOLI CHEVAL BAI**  
de trait léger ; six ans  
Chez M. LÉONOR DUPILLE

**COURRIER**  
DES  
**MODES**  
PARISIENNES

12 pages — 15 centimes  
*plus complet que les journaux à 25 cent.*  
publie chaque samedi 50 modèles  
élégants et pratiques de robes,  
manteaux, chapeaux, costumes  
d'enfants, ouvrages, etc., avec  
explications et patrons découpés.  
Feuilletons, Causerie médicale  
p<sup>ar</sup> M<sup>me</sup> le D<sup>o</sup> BARTILON. Etude :  
**QUE FERONS-NOUS**  
**DE NOS FILLES?**

décrivant toutes les professions  
et métiers pouvant être exercés  
par des femmes. Nombreuses  
primés. Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS D'ESSAI

Pour 3 mois (156 pages), le journal  
simple : 2<sup>fr</sup> 50. Avec chaque fois une  
gravure coloriée, 3 mois : 5<sup>fr</sup>. Pour  
s'abonner, envoyer mandat-poste ou  
timbres aux Éditeurs : IMANS & C<sup>ie</sup>,  
35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Librairie E. LEMARIÉ à Dammartin

La Librairie GARNIER FRÈRES vient  
de publier la *Carte du Royaume de Siam*,  
permettant de suivre les événements si  
intéressants qui s'y accomplissent.

*Une feuille grand colombier, coloriée .... 2 fr.*  
En vente à la Librairie E. Lemarié.

**LE CIDRE ET LE POIRÉ**

Revue mensuelle des intérêts pomologique  
*Organe des comices et syndicats agricoles et de  
sociétés horticoles de France.*

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction et  
l'Administration à M. FERD. MULLER, Secré-  
taire de la Rédaction et Administrateur.

*Les abonnements sont reçus au bureau du journal*

Directeur-Gérant : E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié Dammartin